



## Le pluralisme de la presse en danger

Depuis plusieurs semaines, des articles de presse fleurissent pour commenter la situation au sein du groupe Presstalis. On se croirait revenu en 2012.

Si l'histoire ne se répète jamais vraiment, plusieurs ingrédients sont néanmoins les mêmes : l'entreprise est placée sous mandat ad hoc du tribunal de commerce, les éditeurs clients tergiversent avec ce dilemme, quitter Presstalis ou rester ? Le « concurrent », les MLP, se voit déjà récupérer à bon compte les restes de Presstalis, même si beaucoup estiment cette solution peu crédible.

A l'époque, le groupe Presstalis était au bord de l'asphyxie, placé dans cette situation par les éditeurs qui se jouaient de la concurrence entre messageries. Forte d'un accord tripartite État-éditeurs-Presstalis, la direction du groupe proposait alors une solution radicale : la suppression de 2 500 emplois. Ce scénario, après une « liquidation » de tous les salariés contraints à pointer au Pôle Emploi, laissait le champ libre et aurait alors permis de confier les activités de distribution à d'autres opérateurs (logisticiens notamment).

Ce démantèlement du groupe — solution non crédible économiquement et socialement — notre organisation syndicale l'a combattu. Aujourd'hui, dans un contexte peu ou prou identique, la direction du groupe Presstalis pourrait être tentée de proposer les mêmes recettes, toutes aussi néfastes pour les salariés.

Le SGLCE pense que la situation est un prétexte pour stigmatiser une nouvelle fois les salariés soi-disant coupables de tous les maux, masquant ainsi les responsabilités des éditeurs.

### Concurrence et gouvernance des messageries

Même les économies d'échelle opérées ces dernières années au prix de lourdes restructurations et de destructions d'emplois au sein de chaque messagerie n'ont pas permis d'équilibrer le système, les éditeurs préférant bénéficier de nouvelles baisses de tarifs des barèmes, alors même que plusieurs études laissent apparaître une réelle sous-évaluation du coût des services de distribution.

Et comme si cela ne suffisait pas, la concurrence organisée entre messageries de presse contribue à tirer les barèmes vers le bas, favorisant le nomadisme des titres. Ainsi, selon les mouvements, c'est soit Presstalis soit les MLP qui se retrouvent dans le rouge.

Cette guerre commerciale est inappropriée alors même que les chiffres de la vente au numéro diminuent ; elle menace le système de distribution de la presse et de fait, c'est le pluralisme qui pourrait bien être mis à mal avec la disparition de plusieurs titres. Elle conduit également toute la filière dans l'impasse, menaçant l'emploi de quelque 20 000 salariés (éditeurs, imprimeurs, dépositaires, transporteurs et diffuseurs) du secteur.

.../...

Autre point qui mérite une attention particulière : celui de la gouvernance. Les éditeurs étant à la fois actionnaires et clients de Presstalis, cette situation peut être la source de conflits d'intérêts où le client est plus soucieux de ses avantages particuliers que de ceux du collectif. C'est ainsi que l'on peut voir un éditeur transférer ses titres au prétexte que les dispositions qu'il a lui-même votées ne lui conviennent pas.

De la même manière, les MLP se sont souvent illustrées en contestant les décisions de portée générale concernant la filière.

Le SGLCE-CGT considère qu'il faut mettre un terme à cette concurrence mortifère. Il demande aux pouvoirs publics de s'y atteler rapidement. Presstalis doit être en mesure d'assurer la distribution de la presse sur tout le territoire et doit, à ce titre, être délégataire de missions de service public. Nous souhaitons qu'à ce titre l'État ait sa place au sein du Conseil d'administration de Presstalis dont il est absent aujourd'hui.

### **Aides publiques à la presse**

Le réseau de la distribution de la presse est un outil indispensable favorisant le pluralisme.

Si en France de nombreux titres de presse magazine ont pu prospérer, c'est essentiellement parce qu'ils ont bénéficié d'un réseau ouvert. De l'ouvrier des messageries au diffuseur, chacun a contribué à la promotion des titres.

C'est cet outil de distribution qui doit pouvoir bénéficier directement d'aides (comme l'opérateur postal) et non plus les éditeurs qui pour certains, bien qu'actionnaires de Presstalis, favorisent souvent leurs propres structures de distribution. C'est le cas du groupe LVMH avec Proximity ou du *Figaro* avec Promoposte qui se posent en concurrents de l'opérateur Presstalis.

Nous estimons également pour les différents canaux de diffusion de la presse (vente au numéro, abonnement et portage) que des synergies et les potentiels d'économies sont réels au sein de Presstalis. Un couplage vente au numéro et portage permettrait ainsi d'optimiser le réseau tout en bénéficiant d'aides au portage (*montant total 35 millions d'euros en 2016*).

Plus généralement, le SGLCE-CGT propose un examen de toutes ces situations où les synergies sont évidentes, notamment dans le transport et le traitement. Cela doit permettre de renforcer l'activité de Presstalis et de consolider le modèle économique.

Le SGLCE-CGT soutient la création d'un pôle public de la distribution de la presse afin de défendre l'intérêt général, le pluralisme et les emplois.

Il appelle les salariés de la filière à rester vigilants.

Paris, le 21 décembre 2017